

« Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage » ou Etre lanceur d'alerte lorsque toute critique est taxée de complotisme



Qui, aujourd'hui, ose aborder les effets sanitaires liés au développement à tous crins, et non justifié par la pandémie, du tout numérique, se voit traité de complotiste, voire de terroriste, comme le dit clairement le lieutenant (RO) Alexandre RODDE dans sa [note n°48 d'avril 2020 du CREOGN](#) (Centre de Recherche de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale) et dans un paragraphe intitulé "III) Ultra-gauche, anarchistes et terroristes écologistes : une menace en évolution" : « Certains groupuscules se sont par ailleurs déjà opposés à l'utilisation potentielle d'applications pour suivre la propagation du virus, lors de la phase de déconfinement à venir, et ont accusé les compteurs Linky ou les antennes 5G d'affaiblir le système immunitaire », renvoyant explicitement à une pétition et à ses signataires, dont Robin des Toits. Puis, on lit : "Une réponse pénale forte contre les actions de contamination volontaire est nécessaire." Faisant plus loin référence à de lourdes peines d'emprisonnement.

Il ne serait donc plus possible de dire, aujourd'hui que, comme le confirment des dizaines d'études publiées dans des revues à comité de lecture, l'exposition aux champs électromagnétiques, et donc a fortiori de la 5G, diminuent les défenses immunitaires ? Ce qui pose quand même problème en période de pandémie ! Et refuser, pour des raisons sanitaires et sociétales, le déploiement de la 5G serait assimilable à une incitation à actes terroristes ? Qui a donc intérêt à répandre ces discours dans la population ? Qui a intérêt à associer, très insidieusement ou plus ouvertement, critique de la 5G, complotisme et même négationnisme, ce qui a été fait pour Robin des Toits dans un certain article de presse cité plus bas ? A quand les vraies réponses à ces vraies questions ?

Une des techniques de détournement consiste à fractionner les faits, à dissocier les actions, à multiplier et accélérer tous les processus, notamment en matière de réglementation, de façon à ce qu'aucune vision globale de ce qui est mis en place, qu'aucune analyse, aucun recul ne soient possibles (par un procédé de disruption aujourd'hui très bien décrit). Et toute approche qui mette en relation des faits ou des discours ou des écrits, parfois anciens, est accusée de complotiste. Les vieilles méthodes du discrédit sont là à l'œuvre. Très classiques, elles se voient aujourd'hui parfois doublées d'actions policières ou judiciaires ([perquisition chez l'association Next Up](#)) qui deviennent un véritable risque pour les lanceurs d'alerte ou pour les critiques du système, même exprimées dans ce qui est encore légalité.

Ces faits sont d'une extrême gravité.

En conséquence, s'il y a quelques années l'action pouvait se centrer sur les effets sanitaires d'une certaine technologie, il n'est plus possible, actuellement, de considérer les choses sous cet angle : n'est plus en cause un type de technologie mais un type de société, celui du tout numérique et de la surveillance généralisée, dont les conséquences sanitaires sont, en toute connaissance de cause, déniées. Lire dans le détail les rapports de l'Anses, hors des conclusions médiatisées du "circulez il n'y a rien à voir", ou se plonger directement dans les diverses études, est, à ce propos, très édifiant.

Il n'est plus possible, aujourd'hui, d'avoir une approche fractionnée de la situation, ce à quoi pourtant tout nous incite. C'est à ce fractionnement qu'il faut résister. Seule une mise en relation des faits permet une analyse aujourd'hui pratiquement interdite.

Les prémisses (parmi d'autres)

Une des réponses se trouve, déjà en 2004, dans le [livre bleu des industries électroniques et numériques](#) ("Propositions des industries électroniques et numériques -GRANDS PROGRAMMES STRUCTURANTS 2004).

On y lit notamment page 35 :

"Le développement du téléphone cellulaire, la miniaturisation des capteurs électroniques,

l'accroissement des capacités de traitement des données sont autant de technologies disponibles que nous pouvons mobiliser pour imaginer des produits et des services satisfaisant nos besoins sécuritaires.

Acceptation par la population :

La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles. Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie. Elles devront être accompagnées d'un effort de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes:

- Éducation dès l'école maternelle, les enfants utilisent cette technologie pour rentrer dans l'école, en sortir, déjeuner à la cantine, et les parents ou leurs représentants s'identifieront pour aller chercher les enfants.

- Introduction dans des biens de consommation, de confort ou des jeux : téléphone portable, ordinateur, voiture, domotique, jeux vidéo

*- Développer les services « cardless » * à la banque, au supermarché, dans les transports, pour l'accès Internet,... ..*

La même approche ne peut pas être prise pour faire accepter les technologies de surveillance et de contrôle, il faudra probablement recourir à la persuasion et à la réglementation en démontrant l'apport de ces technologies à la sérénité des populations et en minimisant la gêne occasionnée. Là encore, l'électronique et l'informatique peuvent contribuer largement à cette tâche."

* service de transaction monétaire sans carte à l'aide d'un numéro de téléphone

Ce texte résonne particulièrement avec la réalité d'aujourd'hui !

Les faits

Déploiement de la 5G et déréglementation concernant la pose d'antennes :

Prétextant sans raison réellement motivée (diminution de 35% de l'activité économique en mars*), de la pandémie liée au coronavirus Covid-19, et par l'ordonnance n° 2020-320 du 25 mars 2020, publiée le 26 mars, le gouvernement a donné tout pouvoir aux opérateurs pour installer de nouvelles antennes relais : "*suspension de l'obligation de transmission d'un dossier au maire ou au président d'intercommunalité, décision d'implantation sans accord préalable de l'Agence nationale des fréquences, dispense d'autorisation d'urbanisme pour les constructions*" (permis de construire ou déclaration de travaux) par les services d'urbanisme des communes.

Robin des Toits a alors souligné intérêts et conséquences [d'une telle ordonnance dans le cadre du déploiement de la 5G.](#)

Au vu des témoignages reçus et du type des antennes actuellement posées, nos craintes et notre discours apparaissent parfaitement justifiés :

" Nous sommes par contre obligés de marquer notre désaccord quant aux questions relatives à la santé des populations impactées. En effet, la construction, l'installation, l'aménagement ou la modification d'une installation radioélectrique effectués dans le cadre juridique de l'ordonnance sont tenus à une procédure de régularisation ultérieure mais ne nécessitent aucune autorisation préalable. Nous considérons en conséquence que, sous couvert de l'urgence sanitaire, il est fait clairement peu de cas de cet enjeu de santé publique."

Or un grand nombre d'[études](#) montrent que les champs électromagnétiques artificiels diminuent les capacités de défense immunitaires par différents mécanismes. En période de pandémie comme celle qui est à l'œuvre actuellement, on peut légitimement considérer comme mise en danger de la santé d'autrui l'augmentation inconsiderée du niveau d'exposition des populations. Le dire n'est être ni complotiste ni terroriste. Non ! Mais simplement alerter au sujet de la santé des populations. Le détournement malhonnête de ce discours par les autorités ou une certaine presse, écrite, audio ou télévisée, ne changent rien à la réalité des faits. Or les faits sont têtus.

Au nom de la préservation de la santé publique, on augmente les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques et, en corollaire, la souffrance de millions de personnes électrohypersensibles (EHS) et les atteintes sanitaires moins graves de millions d'autres.

Traçage de la population

En ne restant pas strictement sur les aspects sanitaires, la proposition de traçage de la population infectée grâce à l'application StopCovid, aux téléphones portables ([entretien avec MM Olivier Véran,](#)

ministre de la santé et Cédric O, secrétaire d'Etat au numérique dans le quotidien Le Monde), le refus du gouvernement d'un débat parlementaire sur le sujet pour aboutir finalement à un renvoi et une mise en œuvre le 2 juin, résonnent admirablement avec le Livre Bleu cité plus haut. Outre les graves atteintes aux libertés que représente une telle proposition (surtout liée à d'autres telles que l'utilisation de drones en dehors de tout cadre légal spécifique attaquée en référé par la Ligue des Droits de l'Homme, le dépistage par des chiens de personnes atteintes, le bracelet électronique proposé par la société toulousaine SIGFOX pour faire respecter le confinement, l'incitation faite aux médecins, moyennant finances, de trahir le secret médical en transmettant des données personnelles au téléservice Contact Covid, la création d'un fichier des personnes contaminées, celle de « Brigades sanitaires » chargées de repérer, traquer, suivre, identifier, si ce n'est dénoncer, les porteurs du virus et leur entourage, le confinement temporaire en habitat dédié), le niveau d'exposition à des fréquences, là encore très délétères, les nouvelles lignes directrices de l'ICNIRP - commission internationale sur la protection contre les rayonnements non ionisants - tenue par les opérateurs, tout cela va, dans un même ensemble, totalement et contrairement à ce qui est affirmé, à l'encontre d'une vraie politique de santé publique qui serait, entre autres, basée sur la réduction du niveau d'exposition aux CEM.

Utilisation du système Linky

On connaît les conditions antidémocratiques du développement des capteurs Linky et le déni de la société Enedis - main sur le cœur nous le jurons - de la capacité de ces compteurs à faire autre chose que de mesurer des consommations, avec des données agrégées, donc affirmées comme anonymisées, et ce avec la bénédiction de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté). Or que voit-on aujourd'hui ? Le maire de la 5^e plus grande ville de France en population demander à la société Enedis de dénoncer, grâce au capteur Linky, les personnes qui seraient à tort dans leur résidence secondaire !

Un article pervers dans un blog de Libération

Notre association connaît très bien, depuis quelque temps, les blocages qui lui sont appliqués. Chacun sait le rôle d'une certaine presse dans la stratégie de la peur. On connaît moins celui d'insinuateur. C'est pourtant ce qui a été fait par M. Vincent Coquaz, le 13 avril 2020, dans son article "Le gouvernement a-t-il « généralisé la 5G » pendant le confinement ?" dans Libération Check News dont on trouve en sous-titre "Démêlez le vrai du faux" : "Pour l'association Robin des toits, «il est légitime de penser que cette libéralisation du secteur a pour but de préparer le déploiement de la 5G. L'analyse est ensuite reprise et déformée le 2 avril dans un article du site Le Media pour tous, qui se définit comme un « site de réinformation», fondé par un ancien militant d'Égalité et Réconciliation (mouvement d'extrême droite d'Alain Soral), Vincent Lapierre. "

Certes, il est dit que l'analyse de Robin des Toits est ensuite déformée. Il n'en reste pas moins que, dans l'inconscient du lecteur, l'amalgame est fait. Il eût été de bon aloi de la part de l'auteur d'avoir la conscience professionnelle d'au moins nous en avertir, sinon de nous demander notre position. Question de déontologie. Mais le mal est fait. Il en restera toujours quelque chose.

Perquisition chez Next Up

L'organisation Next Up a été perquisitionnée le 21 avril dans des conditions totalement inacceptables par tout citoyen de ce nom. Robin des Toits apporte son soutien total à Next Up, considérant les multiples questions posées tant par les réelles motivations liées à cette perquisition que les méthodes inadmissibles qui auraient été employées. S'il s'agissait d'une intimidation à titre d'exemple pour d'autres organisations, associations ou lanceurs d'alerte, alors serait légitime l'inquiétude liée à ce questionnement.

Ladite pandémie à laquelle le monde entier doit faire face pose, au-delà de la question sanitaire qui lui est proprement liée, celle de la mise en danger des populations, notamment du fait du scandale sanitaire lié au développement inconsidéré des technologies sans fil, aux effets délétères pour tous de l'électrosmog, et particulièrement à la surexposition de ces millions de personnes EHS, en France. Le déploiement de la 5G se fait dans une opposition mondiale sans précédent, dont témoignent les nombreux appels de centaines de scientifiques et de milliers de médecins ainsi que les très nombreux collectifs mobilisés, la gestion de la pandémie étant également largement questionnée par nombre de médecins, de scientifiques de haut niveau, de citoyens de tout bord.

On peut confiner les corps mais pas les esprits. On peut dénier ou détourner les faits et les discours. Mais les faits restent têtus. Et eux ne se taisent jamais.

Robin des Toits

Source :
<https://www.robinstoits.org>